



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 1^{er} avril 2016 -

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 37

Etaient présents : Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER,
Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK,
Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO

Mme Sophie POGGIO a rejoint la séance à 19 h 40'
Mme Emilie BLAISE a rejoint la séance à 20 h 04'

Absents et excusés : 0
Absents et non excusés : 0
Procurations : 0

Mr Matthieu BONNET est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- 01 Approbation de la réunion du 29 janvier 2016
- 02 Finances Communales 2015 : Budget Général et Budget SE
Comptes Administratifs 2015 - Comptes de Gestion 2015
Affectations des Résultats 2015
- 03 Finances Communales 2016 :
 - ▶ Budgets Primitifs 2016 : Budget Général : Vote des taux d'imposition- Vote des Subventions
Vote du Budget Primitif et délibérations annexes
 - ▶ Budget SE : Fixation du Prix de l'eau et Redevance Assainissement- redevance ABRM -
Remplacement Compteur Eau – Vote Budget Primitif et Délibérations annexes
- 04 Chasse communale : demande agrément permissionnaire sur le lot N° 1 – Chasses particulières et Dégâts des sangliers
- 05 Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut Rhin
- 06 Motion maintien Régime local d'assurance Maladie d'Alsace Moselle et maintien permanence Caisse Primaire de Munter
- 07 Problème de qualité de l'eau au réservoir du Buhl
- 08 Réseau Eau et Assainissement du Bergbrochen
- 09 Demande acquisition terrain
- 10 Question de l'opportunité d'une course automobile sur la RD5 de Hohrod
- 11 Communications diverses : – Sécurité des ERP - Refacturation frais de formation –
Refacturation réalisation emplacement bac Ordures Ménagères-
Dossiers Déclarations Préalables -
- 12 Divers

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Francis LAU, Conseiller Municipal depuis mars 1983, décédé le 16 février 2016.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 janvier 2016

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2016 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2016

Madame Sophie POGGIO rejoint la séance à 19 h 40'

2. FINANCES COMMUNALES 2015 : BUDGET GENERAL ET BUDGET SE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - COMPTES DE GESTION 2015 AFFECTATIONS DES RESULTATS

2.1. BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION- AFFECTATION DES RESULTATS

2.1.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Emilie BLAISE rejoint la séance à 20 h 04'

Le Conseil Municipal :

réuni sous la présidence de Monsieur Charles FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Bernard FLORENCE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

et hors la présence de Mr le Maire Bernard FLORENCE

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit

LIBELLES	Investissements en Euros		Fonctionnement en Euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	349 662.52	371 405.16	373 408.95	511 636.46
Résultat reporté	8 905.02			109 504.18
TOTAUX (1)	358 567.54	371 405.16	373 408.95	621 140.64
Résultats de clôture		12 837.62	-	247 731.69
Restes à réaliser	78 300.00	35 570.00	-	-
TOTAUX CUMULES				
(1) + RAR	436 867.54	406 975.16	383 408.95	621 140.64
RESULTATS DEFINITIFS	29 892.38		-	247 731.69

2° constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2015 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.1.2. COMPTE DE GESTION 2015

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion, ainsi que le détail de la "valorisation des comptes de gestion" transmis par la perception.

Le compte de gestion 2014 du Budget Général est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir constaté que les comptes sont identiques au Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que :

- le Compte de Gestion -Budget Général- dressé par le Receveur pour l'exercice 2015, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

2.1.3 AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat CA 2014	Virement A la SF	Résultat 2015	R A R 2015	Solde des R A R	Résultats à prendre En compte pour l'affectation	
- 8 905.02			D 78 300.00	- 42 300.00	- 29 892.38	
		21 742.64	R 35 570.00			INVEST
109 504.18	0.00	138 227.51			247 731.69	FONCT

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement étant excédentaire,

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	247 731.69 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	29 892.38 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	150.000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	67 839.31 €
Total affecté au c/1068	179 892.38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

2.2. BUDGET SE : COMPTE ADMINISTRATIF –COMPTE DE GESTION- AFFECTATION DES RESULTATS

2.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal :

réuni sous la présidence de Monsieur Charles FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Bernard FLORENCE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

et hors la présence de Mr le Maire Bernard FLORENCE

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit

LIBELLES	Investissements en Euros		Fonctionnement en Euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	280 849.68	65 223.48	107 629.52	219 132.33
Résultat reporté	0.00	46 767.23		239 409.96
TOTAUX (1)	280 849.68	111 990.71	107 629.52	458 542.29
Résultats de clôture	168 858.97		0.00	350 912.77
Restes à réaliser	8.600.00	0.00	-	-
TOTAUX CUMULES				
(1) + RAR	289 449.68	111 990.71	107 629.52	458 542.29
RESULTATS DEFINITIFS	177 458.97		0.00	350 912.77

2° constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2014 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.2.2. COMPTE DE GESTION 2015

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion, ainsi que le détail de la "valorisation des comptes de gestion" transmis par la perception.

Le compte de gestion 2015 du Budget SE est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir constaté que les comptes sont identiques au Compte Administratif 2015 SE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que :

- le Compte de Gestion -SE- dressé par le Receveur pour l'exercice 2015, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

2.2.3. AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2015**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat CA 2014	Virement A la SF	Résultat 2015	R A R 2015	Solde des R A R	Résultats à prendre En compte pour l'affectation	
46 767.23		-215 626.20	D 8 600.00	- 8 600.00	-177 458.97	INVEST
			R 0.00			
239409.96	0.00	111 502.81			350 912.77	FONCT

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement étant excédentaire,

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	350 912.77 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	177 458.97 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	173 453.80 €
Total affecté au c/1068	177 458.97 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

3. FINANCES COMMUNALES 2016 :

► BUDGETS PRIMITIFS 2016 : BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- VOTE DES SUBVENTIONS VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

► BUDGET SE 2016 : REINTEGRATION PROVISION - FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT- REDEVANCE ABRM- REMPLACEMENT COMPTEUR EAU - VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

3.1. BUDGETS PRIMITIFS 2016 : BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- VOTE DES SUBVENTIONS VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

Suite à la réunion en Commissions Réunies où la baisse de la DGF et les différentes modifications des valeurs de base ont été étudiées, il est proposé au Conseil de maintenir les taux d'imposition.

3.1.1. Vote des TAUX D'IMPOSITION

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les taux d'imposition en vigueur à savoir :

Taxe d'habitation	9.86 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	11.60 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	52.27 %
Produit fiscal attendu TF et TH	109 360 .00 €

3.1.2 VOTE DES SUBVENTIONS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

Subventions fonction. aux Associations et autres organismes	
APA	385.00
CERCLE GENEALOGIQUE	15.00
G.A.S.	80.00
ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	800.00
COOPERATIVE ECOLE DE HOHROD	250.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE MUNSTER	11.00
CLUB VOSGIEN	300,00
OEUVRES SCOLAIRES CANTON MUNSTER	630.00
PREVENTION ROUTIERE	30.00
SAPEURS POMPIERS HOHROD	720.00
UNION DEPART. SP (Allocation)	260.00
SKIEURS DU TANET	400.00
FDS DE SOLIDARITE VALLEE DE MUNSTER	200.00
JSP MUNSTER	100.00
JSP SOULTZEREN	100.00
LES P ' TITS HOUX	1 000.00

Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi à 5 281.- euros. Les crédits seront inscrits au BP 2016, sur le compte 6574

3.1.3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

M. le Maire rappelle les principaux projets 2016 déjà détaillés en réunion des Commissions réunies à savoir :

- ▶ Travaux de voirie dans le Chemin des Prés (pose revêtement) et le Chemin de Stosswihr (mur de soutènement et pose revêtement)
- ▶ Amélioration du réseau d'éclairage public
- ▶ Travaux d'amélioration pastorale au Walsbach.
- ▶ Participation aux dépenses culturelles de la Commune de Munster
- ▶ Etudes sur la rénovation de la Grange

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif BG :

DEPENSES d'investissement en EUROS		
R 001	Résultat reporté	0.00
Chapitre 20	Frais d'études et subventions d'équipement versées	8 400.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 800.00
Chapitre 23	Travaux en cours	165 000.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	3 000.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00
	Reste à réaliser (travaux)	78 300.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		262 500.00

RECETTES d'investissement en EUROS		
R 001	Résultat reporté	12 838.00
Chapitre 1068	Affectation en réserves	179 893.00
Chapitre 10	Dotations diverses	46 000.00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	24 240.00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	64 760.00
Chapitre 024	Produits de cessions	0.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	3 690.00
	Reste à réaliser	35 570.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		366 991.00

DEPENSES de fonctionnement en EUROS		
Chapitre 011	Charges à caractère général	156 750.00
Chapitre 012	Charges de personnel	132 850.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	75 500.00
Chapitre 66	Charges financières	500.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	12 500.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	64760.00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections (dot amortissements)	3.690.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		446 750.00

15

RECETTES de fonctionnement en EUROS		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	67 840.00
Chapitre 70	Produits des services	120 940.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	160 750.00
Chapitre 74	Dotations et participations	92 020.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 200.00
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	3 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		446 750.00

3.1.4. DELIBERATIONS ANNEXES :

Liste des abonnements à souscrire par la commune : - La Vie communale - La lettre du maire Rural - Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Paiement de cotisations en tant que membre aux associations suivantes :

- Association des Maires de France
- Association des Maires du Haut - Rhin
- Association des Maires des Communes Forestières
- Association des Maires des Communes Touristiques
- Association Station Verte de Vacances
- Association de la Médecine du travail

Personnel Communal :

- ▶ L'effectif au 1^{er} janvier 2016 reste identique à celui de 2015
- ▶ Le Conseil Municipal décide la reconduction des traitements, salaires et indemnités de fonction pour l'année 2016, et leur ajustement automatique aux nouveaux barèmes, dès que ceux-ci seront publiés officiellement.
- ▶ Le Conseil Municipal vote un montant de 12 000.- Euros au titre des sommes à répartir dans le cadre du régime indemnitaire, à inclure dans les crédits budgétaires de la masse salariale. Il charge M. le Maire de la répartition.

3.2. BUDGET SE 2016 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT - REDEVANCE ABRM - REMPLACEMENT COMPTEUR EAU - VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

3.2.1.: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSANISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit (tarifs identiques à 2014 et 2015)

a) Tarif Eau (en €)

Abonnement annuel	136.00
Location annuelle du compteur	19.60
Prix du m³ (tarif dégressif maintenu)	
0 à 250 m ³	1.90
251 à 1000 m ³	1.81
+ 1001 m ³	1.72

Période de facturation calquée sur l'année civile

Edition de factures semestrielles, l'une intermédiaire (consommation estimée), l'autre définitive (relevé du compteur)

b) **redevance Assainissement :**

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal maintient la redevance d'assainissement à **0,72 Euros** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2015.

3.2.2. REDEVANCES ABRM :

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Basin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2014 :

- redevance pour pollution domestique : **0.35 euros/m3**
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte : **0.233 euros/m3**

3.2.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU :

Le Conseil Municipal maintient également le prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple)

- compteur d'eau 55.- euros TTC

Facturation de la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau

3.2.4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Les projets d'investissement 2016 sont détaillés, à savoir :

En investissement : Extension du réseau d'eau Chemin de Stosswihr à HOHROD, et création d'une liaison du réseau d'Eau entre le Hohrodberg et le réservoir du Buhl, comprenant une chambre à vannes dans la perspective d'un éventuel raccordement de la CCAS sur le réseau d'eau potable.

En fonctionnement : le budget est relativement identique à celui des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif Eau et Assainissement comme suit :

DEPENSES d'investissement en EUROS		
R 001	Résultat reporté	168 859.00
Chapitre 20	Frais d'études	0.00
Chapitre 21	Acquisition matériel	3 220.00
Chapitre 23	Travaux	72 200.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	44 100.00
	Reste à réaliser (travaux)	8 600.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		296 979.00

RECETTES d'investissement en EUROS		
R 001	Résultat reporté	0.00
Chapitre 10	FCTVA – autres réserves	203 959.00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	27 800.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	65 220.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		296 979.00

DEPENSES de fonctionnement en EUROS		
Chapitre 011	Charges à caractère général	23 450.00
Chapitre 012	Charges de personnel	7 500.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	13 300.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 100.00
Chapitre 66	Charges financières	100.00
Chapitre 68/42	Dotations aux amortissements	65 220,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4 000.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	27 800.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		151 470.00

RECETTES de fonctionnement en EUROS		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	173 454.00
Chapitre 70	Vente de produits	106 850.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	44 100.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		324 504.00

3.2.5. DELIBERATIONS ANNEXES :

► Personnel communal :

Dans le cadre du vote des crédits et plus particulièrement du compte 621 (personnel) le Conseil Municipal décide d'affecter un montant de 7 500.- Euros à ce compte, en raison du nombre d'heures passées par les ouvriers communaux sur les réseaux eau et assainissement.

Cette somme sera récupérée par un titre sur le budget général.

► Reprise des subventions :

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal décide de reprendre les subventions reçues (C/131) à hauteur de la dotation annuelle des amortissements des travaux.

Investissement	Dépenses : C/ 139	43 100.- Euros
Fonctionnement	Recettes : C/ 777	43 100.- Euros

Ces crédits sont inscrits au Budget primitif SE 2016

4. CHASSE COMMUNALE : DEMANDE AGREMENT PERMISSIONNAIRE SUR LE LOT N° 1 –DEGATS DES SANGLIERS ET CHASSES PARTICULIERES

4.1. DEMANDE AGREMENT PERMISSIONNAIRE SUR LE LOT N° 1

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Robert ANDRE, locataire du lot N° 1 de la chasse communale pour la période 2015 - 2024 demande l'agrément d'un permissionnaire pour ce lot de chasse, à savoir Mr Gérard KUEHN.

Le permissionnaire doit être agréé par le Conseil Municipal après avis de la commission Communale Consultative de la Chasse.

Considérant que le permissionnaire possède les garanties requises
Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse
Vu qu'il appartient au Conseil Municipal d'agréer les permissionnaires

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

décide de procéder à l'agrément de Mr Gérard KUEHN en qualité de permissionnaire sur le lot de chasse N° 1 de la chasse communale de HOHROD

4.2. DEGATS DE SANGLIERS ET CHASSES PARTICULIERES

Devant la recrudescence des dégâts de sangliers sur les espaces agricoles cultivés, des arrêtés préfectoraux suivants ont été pris en date du 30 mars 2016

- arrêté prescrivant l'organisation, à la demande des locataires de chasse de chasses particulières de protection des espaces agricoles cultivés sur le territoire du département du Haut Rhin pour la période du 1^{er} au 15 avril 2016
- arrêté prescrivant l'organisation par les lieutenants de louveterie de chasses particulières de protection des espaces agricoles cultivés sur le territoire du département du haut Rhin et qui couvre la période jusqu'au 30 juin 2016 inclus

Il est précisé que les lieutenants de louveterie interviendront sur demande du Fonds Départemental d'indemnisation des Dégâts de Sanglier

Mr le Maire propose de prendre, en complément à ces arrêtés préfectoraux, un arrêté Municipal qui permettrait de garantir une intervention sur le ban de la commune de HOHROD

La direction de la chasse serait ainsi confiée au lieutenant de louveterie responsable du GIC 6 dont fait partie la chasse de HOHROD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mr le maire de prendre un arrêté de chasses particulières sur le ban de la Commune de HOHROD pour la période du 04 avril au 14 avril 2016 inclus

5. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT RHIN

5.1. REVISION STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable à l'unanimité sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

5.2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

6 MOTIONS MAINTIEN REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE MOSELLE ET MAINTIEN PERMANENCE CAISSE PRIMAIRE DE MUNTER

6.1 MOTION MAINTIEN REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée pour le maintien du Régime local d'Assurance Maladie, adressé par "Le Régime Local" d'assurance maladie d'Alsace Moselle.

Il donne également lecture de la synthèse d'un rapport sur le régime local complémentaire d'Alsace-Moselle du 11 février ainsi que le courrier d'accompagnement signé par 2 sénateurs et 2 députés.

Les deux dossiers semblent défendre des points de vue contraires, il semblait difficile de pouvoir faire la part des choses.

Après avoir été invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération décide par DEUX voix POUR et 8 ABSTENTIONS à ne pas adopter la motion proposée par le Régime Local.

6.2 MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PERMANENCE DE LA CPAM A MUNSTER

Monsieur le Maire informe que la CPAM de Colmar souhaite réduire le nombre de jours de permanences sur Munster

Monsieur le Maire n'approuvant pas cette décision qu'il juge préoccupante pour les habitants de la Vallée, propose au Conseil Municipal la motion suivante :

- Considérant que depuis 2010 le service offert aux usagers a déjà été considérablement réduit, puisque la permanence est passée d'une ouverture continue par 3 agents à temps plein à 3 jours/semaine pour un seul agent,
- Considérant que les permanences drainent la population du bassin de vie de la Vallée, à savoir environ 17 000 habitants,
- Considérant que les permanences rencontrent un vif succès et répondent aux besoins réels des assurés constatés sur le terrain,
- Considérant que cet appauvrissement des jours de permanence concourt au net recul des services publics dans les zones rurales,
- Considérant que cela pénalise évidemment les personnes les plus fragiles, notamment celles qui ne peuvent pas se déplacer à Colmar (34 kms aller et retour) ou celles qui n'ont pas accès à internet pour effectuer leurs démarches administratives,
- Considérant que la plateforme téléphonique ne peut raisonnablement devenir une alternative alors qu'elle est d'ores et déjà saturée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

De demander expressément à la CPAM de conserver au minimum 2 permanences par semaine.

7. PROBLEME DE QUALITE DE L'EAU AU RESERVOIR DU BUHL

Mr Charles FRITSCH fait part des problèmes d'eau trouble rencontrés depuis plusieurs mois, et ce notamment en cas de fortes pluies, fréquentes depuis le début de l'année. Plusieurs remarques ont été faites à ce sujet par les consommateurs d'eau potable de la Commune.

L'apport en eau depuis le Hohrodberg -par la création de la liaison entre le Hohrodberg et le réservoir du Buhl dont les travaux sont prévus courant 2016 - permettra ainsi ce palier à ce problème d'eau trouble mais également de couvrir le manque de production en eau pendant l'été.

8. RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT DU BERGBROCHEN :

Suite au projet de réhabilitation et d'aménagement du site de la Maison Blanche, il y a lieu de ne pas perdre de vue le problème d'alimentation en eau potable de ce site.

Les différentes solutions possibles seront étudiées afin de pouvoir intervenir auprès du propriétaire le moment venu.

Mr le Maire et l'Adjoint délégué à l'eau sont chargés d'étudier les différentes possibilités

9. DEMANDE ACQUISITION TERRAIN.

Par courrier du 17 mars 2016, Monsieur et Madame Silvio PAPETTI font part à la Commune de leur intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée sous-section 1 N° 303 dont la Commune est devenue propriétaire.

Cette partie représente l'emprise d'un ancien jardin et Monsieur et Madame PAPETTI souhaitent ainsi garantir l'accès à la porte du sous-sol située à l'arrière de leur immeuble cadastré sous -section 1 N° 302.

Le Conseil Municipal a pris note de ce courrier ; cependant avant de pouvoir se prononcer sur cette demande, il y a lieu de finaliser le projet d'aménagement de cette parcelle en parking, en réunissant la Commission Travaux

Une réponse par écrit sera faite à Monsieur et Madame Silvio PAPETTI pour accuser réception de leur courrier.

10. QUESTION DE L'OPPORTUNITE D'UNE COURSE AUTOMOBILE SUR LA RD5 DE HOHROD

La Commune de HOHROD a reçu, en 2015, la demande d'une association pour organiser une course de côte à HOHROD ; Après débat en commissions réunies en date du 13 février 2016 avec la présentation du projet, et suite aux discussions préalables, il est nécessaire d'obtenir une position claire de la part du Conseil Municipal de HOHROD sur cette opportunité de sport automobile.

Les Conseillers sont invités à répondre à la question suivante :

Donnez-vous un avis favorable pour permettre l'organisation d'une course de Côte automobile sur le ban communal, et ce par une association habilitée ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'est prononcé comme suit :

POUR : 6 voix (MM, Charles FRITSCH, Francine DIERSTEIN-MULLER, Matthieu BONNET, , Michel DEYBACH, Willy FRITSCH, Sophie POGGIO)

CONTRE : 4 voix. (MM Bernard FLORENCE, Emilie BLAISE, Dominique ECK, Pierre OTTER)
Il sera communiqué à l'association le résultat du vote.

Mr le Maire est chargé d'en informer les associations concernées.

11. COMMUNICATIONS DIVERSES SECURITE DES ERP - REFACTURATION FRAIS DE FORMATION – REFACTURATION REALISATION EMLACEMENT BAC ORDURES MENAGERES- DOSSIERS DECLARATIONS PREALABLES –**11.1. SECURITE DES ERP :**

Mr le Maire fait part aux Conseillers des difficultés rencontrées avec les dirigeants de 2 ERP situés sur le ban communal pour la mise en conformité de leurs établissements suite à leur dernière visite par la Commission de Sécurité.

11.2. REFACTURATION FRAIS DE FORMATION :

Mr Fernand JAEGLE employé communal de Sultzeren a participé le 5 février 2016 à une formation CACES (PEMP Nacelle) dispensée par Rousseau Formation à HOHROD.

Il y a donc lieu de refacturer à la Commune de Soultzeren le montant de cette prestation soit 155.- euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour facturer à la Commune de Soultzeren un montant de 155.- euros au titre du remboursement des frais de formation et charge Mr le Maire du suivi de ce dossier.

11.3. REFACTURATION REALISATION EMPLACEMENT BACS ORDURES MENAGERES :

Dans le cadre de la réalisation des emplacements pour les bacs Ordures ménagères, La Commune de HOHROD avait effectué, en accord avec la Commune de Soultzeren un emplacement comprenant 2 bacs, au lieu-dit Gebraech.

Le montant de la prestation réalisée en régie communale, 4S2L7VE 0 1. 00.- €. Elle comprend le bétonnage de l' emplacement, la mise en place de la structure en fer galvanisé et l'habillage en bois traité autoclave .

Compte tenu de la participation versée par la Communauté de Communes qui s'élève à 750.- euros par emplacement de 2 bacs, le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour facturer à la Commune de Soultzeren une somme de 750.- Euros au titre du remboursement des frais engagés pour la réalisation d'un emplacement pour Bacs Ordures Ménagères et charge Mr le Maire du suivi de ce dossier

11.4. DECLARATIONS PREALABLES :

- 09 février 2016 : Mr Jérôme MADHER : remplacement de tuiles mécaniques sur la maison d'habitation sise 6, Rue Principale à HOHROD cadastrée sous-section 1 N° 12 et 14

le dossier a été instruit en mairie et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

- 13 février 2016 : Mr Dominique ECK demeurant 10 Chemin des Prés : construction d'un abri de jardin en bois de 6 m2 sur la propriété cadastré sous-section 4 N° 145/73

le dossier a été instruit en mairie et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

- 31 mars 2016 : Mr Charles FRITSCH demeurant lieudit Schorlenmatt : réfection toiture et pose d'un chien assis sur le bâtiment cadastrés sous-section 5 N° 207

le dossier a été instruit en mairie et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

12. DIVERS :

12.1. Suite au décès de Mr Francis LAU et au souhait de la famille de récolter des fonds au profit des Pupilles des Sapeurs -Pompiers, il est proposé que la Commune verse un montant égal à celui versé à titre personnel par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une somme de 300.- euros au profit des Pupilles des Sapeurs-Pompiers.

12.2. Mr le maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame Jean Paul DEYBACH, daté du 6 mars 2016.

Mr et Mme DEYBACH souhaitent obtenir d'une part l'autorisation d'effectuer des travaux d'entretien du captage de la source située sur la parcelle communale cadastrée sous-section 1 N° 280 (anciennement N° 55). Cette source alimente une fontaine qui dépend de leur propriété sise 6 Chemin des Fontaines.

D'autre part, Mr et Mme DEYBACH souhaitent pouvoir déplacer une des 2 fontaines qui était située en bordure de la propriété MARGRAFF pour la remettre en valeur en l'installant en bordure de leur propriété dans le Chemin des Fontaines.

Le Conseil Municipal donne son accord pour :

- le passage sur le terrain communal afin de permettre le nettoyage du captage de source
- le déplacement, aux frais des intéressés, d'une fontaine afin de l'installer dans le Chemin des Fontaines.

12.3. Mr le Maire informe les Conseillers que l'unique publiphone a été déposé de l'abri bus en face de la mairie en raison d'une utilisation quasi nulle ces derniers mois.

12.4. Mme Doris BAERENZUNG a informé le Conseil Municipal des difficultés de se garer sur la place de la mairie, les emplacements étant souvent occupés en longue durée.

La solution suggérée, avec la mise en place d'un panneau Parking, sur la parcelle cadastrée sous section 1 N° 303 n'est pour le moment pas envisageable : le terrain en question n'étant pas aménagé et la sortie depuis le terrain en question peut s'avérer dangereuse en l'absence d'équipements spécifiques.

12.5. Mme Francine DIERSTEIN-MULLER :

- rend compte du bilan communiqué lors de la dernière réunion du Fonds de Solidarité de la vallée de Munster
- communique la liste des grands anniversaires du mois d'Avril,
- informe de la date de la Commission Fleurissement soit le 6 avril prochain à 18 h30

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le maire clôt la séance à 23 h 16 '

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 01 avril 2016

Ordre du Jour :

- 01 Approbation de la réunion du 29 janvier 2016
- 02 Finances Communales 2015 : Budget Général et Budget SE
Comptes Administratifs 2015 - Comptes de Gestion 2015
Affectations des Résultats 2015
- 03 Finances Communales 2016 :
 - Budgets Primitifs 2016 : Budget Général: Vote des taux d'imposition- Vote des Subventions Vote du Budget Primitif et délibérations annexes
 - Budget SE : Fixation du Prix de l'eau et Redevance Assainissement- redevance ABRM - Remplacement Compteur Eau – Vote Budget Primitif et Délibérations annexes
- 04 Chasse communale : demande agrément permissionnaire sur le lot N° 1 – Chasses particulières et Dégâts des sangliers
- 05 Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut Rhin
- 06 Motion maintien Régime local d'assurance Maladie d'Alsace Moselle et maintien permanence Caisse Primaire de Munter
- 07 Problème de qualité de l'eau au réservoir du Buhl
- 08 Réseau Eau et Assainissement du Bergbrochen
- 09 Demande acquisition terrain
- 10 Question de l'opportunité d'une course automobile sur la RD5 de Hohrod
- 11 Communications diverses : – Sécurité des ERP - Refacturation frais de formation – Refacturation réalisation emplacement bac Ordures Ménagères- Dossiers Déclarations Préalables -
- 12 Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjoint		
Matthieu BONNET	3 ^{ème} Adjoint		

Emilie BLAISE	Conseillère Municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		
Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		